



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Ordre du jour :

- *Fiscalité 2023 – tarifs communaux 2023*
- *Budget primitif du budget principal 2023 : vote*
- *Rapport de la CLECT*
- *Convention cadre JO*
- *Ressources humaines*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2023 à 18 H.30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, PRIME, Madame BLAIN, Messieurs ROBIN, PASCAUD, GAYRAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU et LONGEAU, LARIGAUDERIE et PETIOT

Absent excusé : Monsieur MOREAU

Madame PETIOT est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 22/02/2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2023-03-07 : BUDGET 2023

Rappel de la situation au 31/12/2022.

Les résultats de clôture du budget 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 146.234,84 € et un déficit d'investissement de 110.287,93 €.

L'affectation des résultats, décidée lors de la réunion du 22/02/2023, était de 110.287,93 € et un report de fonctionnement de 35.946,91 €.

Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité pour 662.370,16 € en dépenses et recettes d'investissement et 842.737,91 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION 2023-03-06 : TAUX D'IMPOSITION 2023

Il est décidé, compte-tenu du contexte économique de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est identique au dernier taux voté pour la taxe d'habitation des résidences principales (taxe supprimée par la loi de finances de 2020).

DÉLIBÉRATION 2023-03-05 : FADJ ET SUBVENTIONS

Tous les montants des subventions allouées en 2022 sont reconduits sauf pour l'Eveil Sportif qui percevra 500 € en moins compte tenu de la baisse de l'effectif total des 3 sections. Montant total des subventions : 16.105 €

Pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, la commune versera 0,70 € par jeunes âgés de 18 à 25 ans habitants sur la commune soit 27,30 €.

DÉLIBÉRATION 2023-03-01/02/03/04 : SERVICE A LA POPULATION

Les montants des services à la population (cantine, garderie, location de salles, concession) sont augmentés comme chaque année de 2 %.

Monsieur Pascaud propose que soit supprimé le tarif de cantine pour une personne extérieure qui n'ai plus utilisé. Il est acté cette suppression et dorénavant il n'y aura qu'un seul tarif pour les adultes à 6 € (10 voix pour et 3 contre : M. Pinier, Mme Buchard et Mme Petiot).

Investissement

La majeure partie des possibilités d'investissement sont inscrites sur l'opération de la maison de santé. Au vu de l'ouverture des plis prévue début mai, le budget pourra être modifié pour ouvrir de nouvelles opérations.

DÉLIBÉRATION 2023-03-08 : COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le conseil communautaire par délibération du 30 juin 2022 a adopté la révision du règlement de voirie requalifiant certaines rues de la commune de Châteauroux d'intérêt communautaire et à l'inverse dénués d'intérêt communautaire certaines rues des communes de Châteauroux et de Déols.

La commune étant membre de l'EPCI, les élus doivent se prononcer sur ses transferts.

Accord du conseil

DÉLIBÉRATION 2023-03-12 : CONVENTION-CADRE JO

Monsieur le Maire rappelle que Châteauroux Métropole est collectivité hôte cheffe de file pour l'épreuve de tir aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cependant la Région, le Département, et les communes de Châteauroux, Déols et Etrechet sont collectivités hôtes.

A ce titre une convention-cadre doit préciser les responsabilités respectives de chaque collectivité hôte et de Paris 2024.

Le projet de convention-cadre est adopté à l'unanimité.

Le point de vigilance pour la commune est la communication que peut utiliser Etrechet si elle souhaite mettre en avant son statut de collectivité hôte.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CANTINE

Dans le règlement actuel de la cantine il est prévu que les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine doivent être inscrits avant le jeudi de la semaine précédente. En cas de non-respect, une pénalité de 2 € par repas est appliquée.

Cette pénalité n'existait pas pour les enfants apportant leur repas.

Les élus décident d'inscrire cette majoration de retard dans le nouveau règlement. Le montant demandé est calculé au prorata du montant demandé pour les repas.

DÉLIBÉRATION 2023-03-09 : SORTIE D'INVENTAIRE

Afin de prendre en compte la mise au rebus et donc la sortie de l'actif de plusieurs biens, il est autorisé les écritures comptables de biens de la classe 2 pour un montant de 5.705,66 €.

PARTICIPATION A UNE CLOTURE MITOYENNE

Lors de la réunion du 23/02/2022, les élus avaient décidé de participer à hauteur de 2.000 € à l'achat de matériaux pour la création d'une clôture mitoyenne entre la parcelle de Monsieur Mouzou et le local technique.

Monsieur Mouzou a informé le conseil que le nouveau devis qu'il a reçu de l'entreprise qu'il a retenu est plus important que prévu. Il demande que la commune revoie sa participation.

Réponse : le montant décidé en 2022 reste inchangé

CONVENTION CENTRE DE GESTION DE L'INDRE ET COMMUNE POUR LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Les recours contentieux formés contre certaines décisions individuelles (cf. décret 2022-433) doivent être précédés d'une tentative de médiation.

Par délibération n°CA-2022-33 du 29/11/2022, le Centre de Gestion de l'Indre permet, pour les collectivités qui le souhaitent, d'assurer pour leur compte la mission de médiation obligatoire.

Une convention doit être signée entre les deux structures pour acter cette adhésion.

Décision : accord

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Redevance GRDF : conformément au contrat de concession signé le 08/12/1995, la redevance de fonctionnement dite « R1 » est estimée pour 2023 à 1.185,40 €. Un titre exécutoire de recette va être transmis en ce sens à l'entreprise.
- Balayage : le devis proposé par l'entreprise Cazorla pour le balayage des rues de la commune est accepté pour un montant de 1.680 € TTC (4 fois par an pendant 3H.30)
- Parc photovoltaïque : Enedis doit intervenir sur la commune pour poser une ligne électrique souterraine en vue de la création d'un tronçon de réseau pour le raccordement d'un parc photovoltaïque. Sous la voirie du village des Godiers et de Reniers, il s'agit d'un forage dirigé à 2,80 m ; après Reniers, par contre, la fouille sera ouverte.

Accord du conseil pour la signature de la convention à venir.

Une réunion d'information pour les habitants des deux lieux-dits sera programmée.

La région sollicite également la commune pour définir des zones du bourg où des panneaux photovoltaïques peuvent être posés ; pour le moment le parking du gymnase a été identifié.

- Parc éolien : Monsieur le Maire a rencontré un promoteur qui souhaite installer un parc éolien sur la commune. Le zonage répertorié est au Nord-Est de la commune.
- Maison de santé : l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres n'a pas encore été fait. Toutefois le premier retour de l'architecte montre un montant de 488.000 € TTC pour une estimation de 435.000 € TTC.

A ce stade de l'étude les prestations supplémentaires non pas été regardées.

La commission pour l'ouverture des plis devrait se réunir la semaine du 08/05/2023.

- Groupement de commande : Châteauroux Métropole propose à la commune d'adhérer aux groupements de commande pour la maintenance des moyens de secours (extincteurs, désenfumage, RIA, colonnes sèches et BAES), pour les travaux d'aménagement des cimetières ainsi que pour l'acquisition de végétaux.

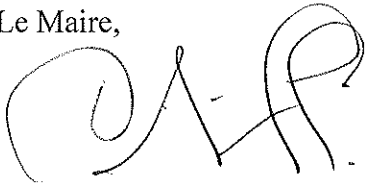
Les élus décident d'adhérer pour la maintenance des moyens de secours.

- La création d'une voie verte entre Châteauroux et la forêt en passant par Etrechet a été actée par Châteauroux Métropole.

- « Travaux en régie » : * le puits à côté du stade Bernard de Fougères a été entièrement remis en état.
* les abords de l'ancien lavoir ont été nettoyés et du mobilier y a été installé.
- Monsieur Pascaud souhaiterait qu'un saisonnier soit embauché cet été pour réaliser les différents travaux de peinture qui ont été actés. Cette question sera débattue lors d'une prochaine réunion.
- « Ressources humaines » : L'appel à candidatures pour le remplacement de Madame Pinier se clôture le 13/04. Pour le moment sept demandes ont été reçues. Afin d'étudier les propositions, la commission RH se réunira le 03/05 à 17 H.30.
- L'AG du CPIE s'est déroulée à la salle La Fontaine et dans la salle du conseil. Les organisateurs remercient la municipalité pour le prêt des salles. La commune étant centralisée par rapport aux différents intervenants, le CPIE sollicitera peut-être encore la commune pour leur prochaine AG.
- Certains récupérateurs d'eau mis à l'école sont à réparer, cela va être fait prochainement en régie.
- L'animation offerte par la municipalité aux résidents de la maison de retraite a été très appréciée.

La séance est levée à 20 H.20

Le Maire,



La secrétaire,